

# L'assureur agricole

Le magazine de la Suisse Grêle

9/2023



## Nouveaux produits

La Suisse Grêle a étoffé sa gamme de produits: les éleveuses et éleveurs d'animaux de rente disposent désormais d'une assurance contre les épizooties, et les exploitations horticoles et les pépinières peuvent souscrire l'assurance Horticulture Socle.

## Expertise des dommages

Environ 320 expertes et experts sont au service de la Suisse Grêle. Leur mission requiert non seulement des connaissances spécialisées, mais aussi beaucoup d'empathie.



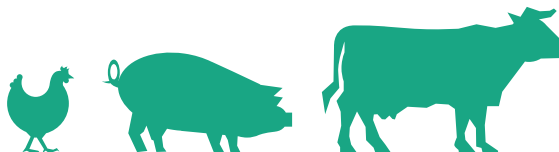
Schweizer Hagel  
Suisse Grêle  
Grandine Svizzera

# Sommaire

## 3 Éditorial

## 4 Assurance contre les épizooties

Pour les exploitations avec élevage porcin, élevage de poules pondeuses et de vaches laitières



## 6 Horticulture Socle

La nouvelle solution d'assurance simple pour les exploitations maraîchères et horticoles



## 7 Le saviez-vous?

Informations utiles sur la Suisse Grêle

## 8 Enquête 2023 auprès des clientes et clients

Vaste consultation sur la satisfaction de la clientèle

## 10 Expertise des dommages

Intervention de nos expertes et experts sur le terrain après les sinistres



### Impressum

L'assureur agricole paraît une fois par an en français et en allemand.

Responsable de la rédaction:  
Esther Böhler

Ont collaboré à cette édition:  
Adrian Aebi  
Manuel Magyar  
Fabio Noto  
Robert Wyss  
Luzia Zuidema

Traduction (F):  
Laurence Bally  
Marion Bertrand  
Valérie Degend

Adresse de la rédaction:  
L'assureur agricole  
Suisse Grêle  
Seilergraben 61  
Case postale  
CH-8021 Zurich

Concept, mise en page et illustration:  
HERRROHR GmbH, Cham

Photos:  
Vetsuisse-Fakultät Zurich  
Adobe Stock  
Suisse Grêle

# Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,  
Chères assurées, chers assurés,

En 2023, les activités d'assurance de la Suisse Grêle se présentent sous un jour radicalement différent par rapport à l'année passée. La Suisse et la France ont été davantage épargnées par les épisodes de grêle que lors des années précédentes. La sécheresse a aussi causé moins de dégâts cette année. En revanche, la situation est tout autre en Italie. Après avoir connu une faible sinistralité en 2022, le pays a été éprouvé par le gel, un temps froid et humide, des inondations et plusieurs tempêtes de grêle à grande échelle. Le secteur agricole a déclaré des dommages importants, raison pour laquelle nous avons aussi enregistré un mauvais résultat sur ce marché. Dans le même temps, la force remarquable de notre organisation internationale a été clairement démontrée. Comme nous avons la possibilité de répartir nos risques entre trois pays, nos résultats se sont équilibrés et stabilisés d'eux-mêmes.

Cette répartition des risques prend une importance accrue devant l'évolution rapide des conditions climatiques. Aujourd'hui déjà, fixer correctement les tarifs est un véritable défi, car il est de plus en plus difficile de se baser sur les données empiriques des années antérieures. De plus, le risque de voir des sinistres majeurs se produire du fait des phénomènes météorologiques extrêmes augmente, ce qui, comme chacun sait, peut se traduire par des coûts énormes pour nous tous. Le réchauffement des températures favorise en outre l'émergence de maladies végétales et

de parasites d'un genre nouveau. Parallèlement, l'agriculture voit les possibilités de traitement efficaces diminuer en raison des mesures prises par la Confédération pour réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Le charançon de la betterave est un exemple typique des difficultés pratiques auxquelles nous sommes confrontés. Favorisé par le réchauffement climatique, il s'est installé chez nous et a fait son apparition sur des zones étendues cette année. Les ravages qu'il cause aux betteraves sucrières ne sont pas couverts par notre assurance GA+. Lorsqu'un champ subit à la fois une attaque parasitaire et une sécheresse assurée, il est très difficile de différencier les deux types de dommages et de parvenir à un résultat d'expertise correct et équitable pour tout le monde.

Le domaine des assurances contre les épizooties, qui est venu étoffer notre palette de produits cette année, a un effet compensateur similaire à celui de la répartition des risques entre les pays. Vous vous souvenez certainement qu'AXA a décidé l'an passé de ne plus proposer d'assurance contre les épidémies des animaux de rente. Or, notre organisation paysanne a jugé important que les agricultrices et agriculteurs aient toujours la possibilité de disposer de cette couverture si importante. Je suis donc ravi que nous puissions vous présenter cette offre plus en détail dans cette édition.

Vous le constatez, nous affrontons notre environnement changeant au moyen d'une diversification accrue car nous voulons poursuivre notre but: apporter une contribution substantielle à la sécurité de la production agricole de génération en génération.

**Adrian Aebi**  
Directeur



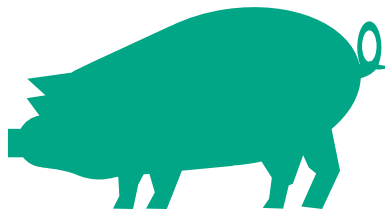
# L'assurance contre les épizooties pour les porcs, les poules pondeuses et les vaches laitières

Les épizooties constituent un risque croissant pour les éleveuses et éleveurs du fait de la mondialisation des flux de marchandises et du commerce international. Les épizooties et les maladies transmissibles à déclaration obligatoire peuvent menacer l'existence d'une exploitation agricole, car les productrices et producteurs doivent continuer à assumer les coûts d'exploitation en cas de sinistre. Les pouvoirs publics n'indemnisent pas les pertes de rendement consécutives à une épizootie. Ils dédommagent l'exploitant(e) des préjudices financiers résultant de la perte d'animaux et prennent en charge les coûts d'endigement des épizooties et d'élimination des cadavres. Une assurance contre les épizooties peut contribuer à compenser la perte d'animaux et les pertes de revenus. Actuellement, nous proposons une assurance couvrant un large éventail d'épizooties pour les porcs d'élevage et d'engraissement, les poules pondeuses ainsi que les vaches laitières.

## Les maladies suivantes sont couvertes

- ✓ Pneumonie enzootique des porcs (PE)
- ✓ Actinobacillose des porcs (APP)
- ✓ Rhinite atrophique progressive (pRA)
- ✓ Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP)
- ✓ Gale
- ✓ Fièvre aphteuse (FA)
- ✓ Peste porcine africaine (PPA)
- ✓ Peste porcine classique (PPC)
- ✓ Dysenterie du porc (exclusivement pour les truies et les remotes)

L'assurance contre les épizooties pour les exploitations avec élevage porcin couvre les coûts engendrés par l'apparition d'une maladie ou d'une épizootie assurée et découlant des mesures prises par l'autorité ou l'institution compétente.



## Vos avantages

- ✓ Indemnité forfaitaire de place pour animal
- ✓ Somme assurée au choix

## Bon à savoir

L'événement est assuré même lorsqu'une exploitation assurée se trouve dans une zone de protection sans qu'il y ait eu faute de sa part et que des mesures prises par les autorités restreignent l'activité commerciale assurée (par ex. abattage préventif du troupeau, interdiction de mise à l'étable). Ces dommages de répercussion sont couverts par l'assurance contre les épizooties.



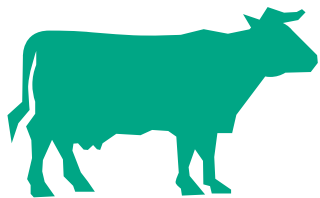
L'assurance contre les épizooties dans les exploitations avec élevage de poules pondeuses est proposée dans le cadre d'une assurance collective en collaboration avec GalloSuisse, l'Association des producteurs d'œufs suisses. Elle couvre les pertes de rendement résultant de dix épizooties, dont la salmonellose et la peste aviaire.



### Vos avantages

- ✓ Assurance collective (GalloSuisse)
- ✓ Exploitations d'élevage ou de production assurables à partir d'une taille de 51 places d'animaux ou couvoirs

Pour une agricultrice ou un agriculteur, la bonne santé du bétail laitier est fondamentale. L'assurance contre les épizooties pour les exploitations avec vaches laitières protège les exploitations contre les conséquences financières des épizooties ou d'une intoxication aiguë au botulisme (intoxication causée par des toxines botuliques présentes dans des aliments contaminés). La perte de chiffre d'affaires issu de la production laitière et la valeur des animaux sont couvertes en cas de sinistre.

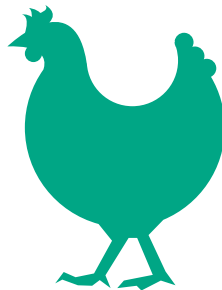


### Vos avantages

- ✓ Couverture des dommages en cas d'interruption partielle ou totale de l'exploitation
- ✓ Sommes assurées au choix pour les interruptions d'exploitation, les dommages aux marchandises et les pertes d'animaux
- ✓ La durée de garantie est de 180 ou de 360 jours au choix.

### Les maladies suivantes sont couvertes

- ✓ Salmonelloses
- ✓ Peste aviaire classique
- ✓ Pseudopeste (maladie de Newcastle, NCD)
- ✓ Egg Drop Syndrom
- ✓ Rouget (Erysipelothrix rhusiopathiae)
- ✓ Choléra des poules/Pasteurellose
- ✓ Infections à Salmonella Pullorum
- ✓ Maladie de la tête noire/histomoniasis (Histomonas meleagridis)
- ✓ Laryngotrachéite infectieuse (LTI)
- ✓ Substances étrangères et composants dans les œufs à couvrir ou de consommation



### Les maladies suivantes sont couvertes

- ✓ Fièvre aphteuse (FA)
- ✓ Peste bovine
- ✓ Fièvre charbonneuse
- ✓ Rage
- ✓ Brucellose
- ✓ Tuberculose
- ✓ Leucose bovine enzootique
- ✓ Diarrhée virale bovine (BVD)
- ✓ Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)
- ✓ Salmonellose
- ✓ Listériose
- ✓ Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IPV)
- ✓ Intoxication aiguë au botulisme



# Horticulture Socle, la nouvelle solution d'assurance simple pour les exploitations maraîchères et horticoles

À la demande de plusieurs personnes assurées, la Suisse Grêle a développé, dans le cadre d'un vaste projet, un nouveau produit d'assurance pour les exploitations maraîchères et horticoles. Il était important de concevoir un produit simple, qui tienne compte des besoins individuels des productrices et producteurs et qui puisse être adapté en conséquence.

La nouvelle assurance Horticulture Socle convient en premier lieu aux grandes exploitations qui recherchent une couverture d'assurance simple et claire pour leurs cultures maraîchères ou jardinières, ou encore leurs pépinières. Les réflexions des productrices et producteurs sur le risque qu'ils sont prêts à supporter eux-mêmes et sur la façon dont ils veulent garantir leur revenu jouent un rôle important au moment de déterminer la somme assurée et la franchise annuelle.

En concluant une assurance Horticulture Socle, les productrices et producteurs peuvent assurer la totalité de leur production annuelle en plein champ pour certains groupes de cultures, ou seulement pour certaines cultures, et ce en gardant la même couverture d'assurance contre la grêle et les dommages naturels. La personne assurée détermine elle-même la somme assurée à appliquer pour chaque culture ou groupe de cultures. En cas de sinistre, les cultures ne sont pas indemnisées au moyen des tableaux «Valeurs à l'are pour les légumes, les fleurs et les pépinières», mais sur la base des valeurs convenues contractuellement. La cliente ou le client peut aussi choisir des valeurs différentes pour les cultures se trouvant dans un même groupe de cultures (p. ex. pour les courgettes et le chou-fleur, dans le groupe de cultures «légumes frais»).

L'objectif d'une assurance Horticulture Socle est d'assurer la totalité de la production annuelle. La somme assurée choisie n'est disponible qu'une fois par an,

contrairement à l'assurance globale traditionnelle. Si la somme assurée est épuisée, les éventuels sinistres supplémentaires ne seront pas indemnisés. Autre caractéristique du nouveau produit: la personne assurée peut choisir elle-même sa franchise annuelle (p. ex. 50 000 CHF, 100 000 CHF ou 150 000 CHF). Chaque sinistre subi par une culture est déterminé par nos expertes et experts. Si la somme des indemnités dépasse la franchise annuelle choisie, chaque nouveau sinistre qui vient s'ajouter est payé sans déduction d'une franchise. Le système de degré du dixième (système de bonus/malus) ne s'applique pas à ce produit. Cela signifie que la prime reste inchangée même après le versement d'une indemnité, hormis lors des adaptations de tarif. La prime dépend à la fois de la sensibilité des cultures et du risque local de grêle, et se calcule sur la base de la somme assurée et de la franchise annuelle. Ainsi, les clientes et clients paient une prime proportionnelle au risque.



### Cultures assurables

- ✓ Salades vertes en plein champ
- ✓ Autres légumes frais
- ✓ Légumes de garde et de transformation
- ✓ Herbes aromatiques
- ✓ Fleurs coupées
- ✓ Fleurs coupées dans des champs d'autocueillette
- ✓ Pépinières, cultures en conteneur et cultures d'arbres de Noël en plein champ

### Vos avantages

- ✓ Couverture complète contre la grêle et d'autres dommages naturels
- ✓ Taux d'indemnisation spécifique par culture ou groupe de cultures (somme assurée au choix)
- ✓ Somme assurée disponible une fois par an
- ✓ Franchise annuelle au choix
- ✓ Couvertures maximales: grêle 100%, dommages naturels 90% (exception: inondations 80%)
- ✓ Pas de système de bonus/malus
- ✓ Prime proportionnelle au risque



## Le saviez-vous?

Environ 320 expertes et experts en sinistres ainsi que 230 agentes et agents sont au service de la Suisse Grêle. Tous travaillent à temps partiel et sont eux-mêmes des productrices et des producteurs actifs. Leur activité à la Suisse Grêle leur apporte un revenu agricole d'appoint dans des régions rurales. Ils comprennent le langage et les préoccupations de leurs collègues agricultrices et agriculteurs, ce qui facilite la communication et favorise la confiance. Au cours des années à forte sinistralité, où plus de

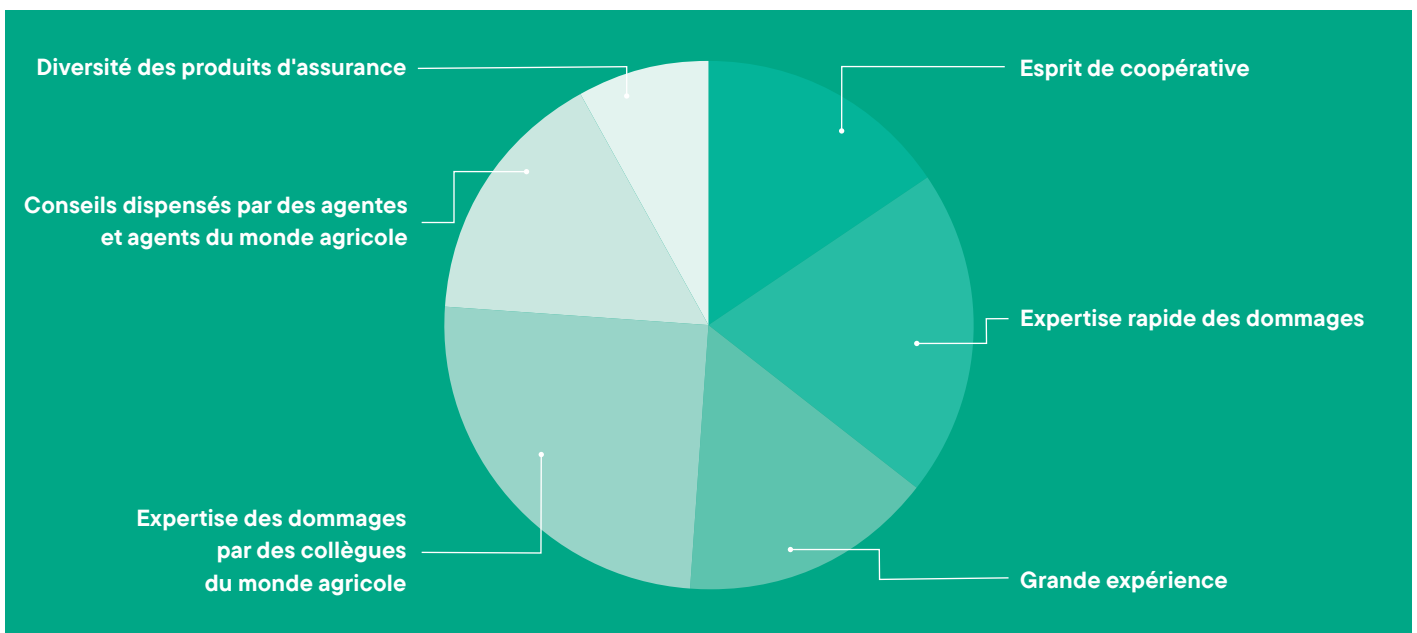
10 000 déclarations de dommages parviennent à la Suisse Grêle, il importe de pouvoir compter sur une équipe d'expertes et d'experts au bénéfice d'une solide formation afin de garantir une évaluation des dommages objective et correcte. Lorsque des intempéries surviennent juste avant la récolte, chaque minute compte. Les sinistres doivent être traités dans les plus brefs délais. La Suisse Grêle doit donc pouvoir s'appuyer sur un grand nombre de spécialistes pour expertiser rapidement les dommages.

# Enquête 2023 auprès des clientes et clients: votre opinion compte!

Cet été, la Suisse Grêle a réalisé une vaste enquête auprès de ses clientes et clients. Les 26 questions – qui portaient sur les produits d'assurance, la conclusion des contrats, les agences, la numérisation, la communication et les interactions – ont suscité un vif intérêt; l'enquête a enregistré un taux de participation honorable d'environ 10%.

L'enquête réalisée auprès de la clientèle confirme que la Suisse Grêle est sur la bonne voie s'agissant de la satisfaction des besoins des personnes assurées. L'expertise des dommages réalisée par des collègues agricultrices et agriculteurs ainsi que le conseil individualisé fourni par des agentes et agents à l'écoute du monde agricole sont des éléments extrêmement appréciés qui doivent être conservés et encouragés. L'enquête montre également que nous devrions offrir la possibilité de recourir à nos services en ligne. Les personnes assurées sont disposées à échanger leurs données structurelles et souhaitent pouvoir conclure des contrats en ligne, ce qui démontre l'importance accrue de la numérisation. Nous allons donc poursuivre cette double stratégie.

**«Il manque des solutions d'assurance sur mesure pour les cultures spéciales, les cultures mixtes, le sous-semis ou la permaculture.»**



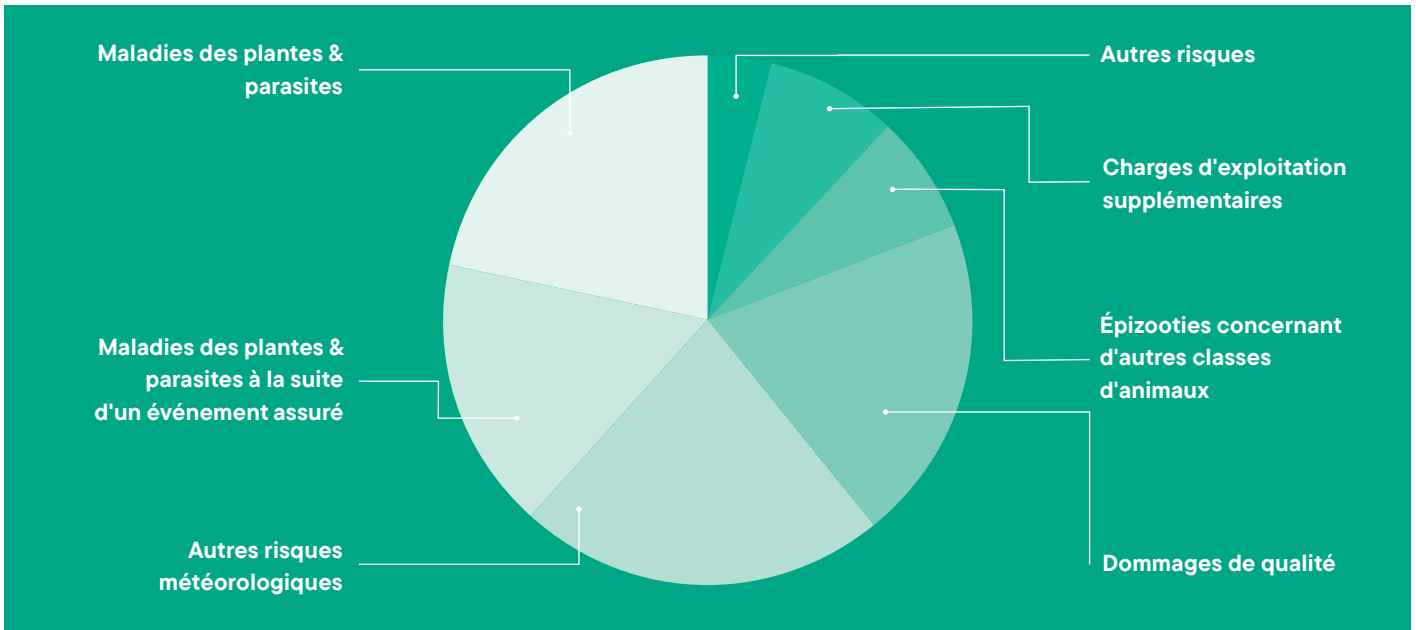
## Qu'appréciez-vous particulièrement à la Suisse Grêle?

J'apprécie notamment la rapidité d'intervention des collègues de la branche pour réaliser les expertises, et le conseil fourni par des agentes et agents qui connaissent le monde agricole. L'esprit de coopérative et la longue expérience de la Suisse Grêle comptent aussi beaucoup pour moi.



Nous analyserons de manière approfondie les suggestions concernant de nouvelles solutions d'assurance et la couverture d'autres risques et en tiendrons compte dans le développement des produits. Vos nombreuses réactions nous aident à améliorer continuellement nos produits et nos services. Notre but est de pouvoir continuer à apporter notre contribution à la sécurité de la production agricole. Dans cette perspective, nous vous remercions de votre participation!

**«Pour moi, la Suisse Grêle est une compagnie d'assurances efficace et conviviale. C'est bien qu'elle existe!»**



**Quels sont les autres risques que vous aimeriez assurer?**

Les clientes et clients ont aussi eu la possibilité d'indiquer s'ils avaient besoin d'assurer des risques d'une autre nature. Ainsi, la demande est élevée pour intégrer dans les assurances d'autres risques météorologiques ainsi que les maladies des plantes et les parasites. La Suisse Grêle examinera les possibilités de couvrir de nouveaux risques.



# Expertise des dommages: intervention rapide après les sinistres

Environ 320 expertes et experts en sinistres sont au service de la Suisse Grêle. Ils travaillent à temps partiel et sont appelés à court terme en fonction de leurs disponibilités. Les expertises sont organisées de façon centralisée au siège de la société. La composition des groupes d'expertes et d'experts dépend des connaissances botaniques exigées.



Dès que la déclaration de dommage du client a été lue sur myGrêle, le département Disposition s'occupe de la formation des groupes et de l'attribution des sinistres. «Lorsque la récolte des cultures arrivées à maturité est proche, il est essentiel que nous puissions garantir une expertise immédiate des dommages», affirme Manuel Magyar, responsable Disposition. «Pour assurer une évaluation des dommages la plus objective, correcte et rapide possible, ceux-ci sont examinés selon le principe du double contrôle par deux expertes et experts, qui sont eux-mêmes des productrices et producteurs en activité», précise-t-il.

La cheffe ou le chef de groupe coordonne l'évaluation des dommages sur place et est la personne de contact des expertes et des experts qui œuvrent sur le terrain sous sa responsabilité, notamment en ce qui concerne le respect des directives d'expertise. Le groupe se réunit le premier jour de l'expertise afin de s'accorder sur le type de dommage, les cultures concernées et la procédure d'expertise. Tout le groupe observe ensuite plusieurs cultures endommagées en vue de déterminer l'étendue géographique approximative du dommage. Après cela, les équipes se répartissent dans la région pour évaluer les surfaces qui leur ont été attribuées. La veille, les expertes et les experts informent les personnes assurées de l'heure de la visite, ce qui permet à ces dernières de participer à l'expertise. Une fois sur place, les expertes et les experts enregistrent la période de végétation et effectuent plusieurs comptages dans le champ afin de déterminer l'étendue exacte du dommage. Les dommages sont saisis à l'aide d'une tablette. Pendant toute la durée de l'expertise, les expertes et les experts instaurent un dialogue avec les personnes assurées. «Il nous tient à cœur que les clientes et les clients comprennent la procédure d'expertise et que le résultat réponde à leurs attentes», explique Ueli Hadorn, chef de groupe de la Suisse Grêle. «Cela requiert beaucoup d'empathie et de compréhension, mais aussi des connaissances spécialisées

étendues, car des événements non assurés tels que des maladies, des parasites ou une gestion inadéquate des cultures peuvent réduire le rendement», précise-t-il. Par leur signature, les personnes assurées marquent leur accord avec le résultat de l'expertise. Après avoir été contrôlées par le chef de groupe, les données sont transmises au siège, où elles sont de nouveau vérifiées avant de donner lieu au décompte puis au versement de l'indemnité.



## Manuel Magyar, que dois-je faire quand les cultures endommagées sont pratiquement arrivées à maturité?



Manuel Magyar

Si des cultures agricoles sur le point d'être récoltées sont endommagées par des intempéries, il est essentiel que vous annonciez immédiatement le sinistre. Nous pourrions alors organiser une expertise des dommages dans les meilleurs délais. Si la maturité d'une culture endommagée est à ce point avancée que la récolte ne peut plus attendre, la personne assurée dispose de 24 heures au plus à compter de l'événement pour déclarer le dommage. Elle peut alors commencer la récolte, mais elle doit laisser tels quels des échantillons d'au moins 30 m<sup>2</sup> aux extrémités et au milieu du terrain afin de permettre le bon déroulement de l'expertise.

**Assurance contre les épizooties**  
pour les porcs, les poules  
pondeuses et les vaches laitières



Pour vous assurer contre les pertes  
d'animaux et de revenus dues à  
des épizooties.



**Schweizer Hagel**  
**Suisse Grêle**  
**Grandine Svizzera**

[www.grele.ch](http://www.grele.ch)

**L'assureur agricole**